



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 25 septembre 2026

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, ce vendredi 25 septembre 2026, à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la quatre-vingt-dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication du Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de dossiers.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat au Conseil a porté sur deux (02) principaux points :

1. De la nécessité de mettre en place un identifiant unique pour les Entreprises en République Démocratique du Congo

Le Président de la République tient à simplifier les étapes d'identification et de la formalisation des entreprises pour consolider nos efforts visant à améliorer durablement le climat des affaires, à promouvoir l'entrepreneuriat et à moderniser l'Administration publique.

Cela exige la suppression de la multiplicité d'étapes, de numéros et de références délivrés par diverses Administrations et Services publics, qui alourdit les procédures, génère des coûts supplémentaires et entraîne des redondances dans la collecte et le traitement des informations. D'où, son appel à une évolution rapide et profonde de nos procédures en vue de les rendre compatibles avec les exigences actuelles de simplification administrative, de formalisation de l'économie et de transformation numérique de l'Etat.



C'est dans cet esprit que, lors de son adresse du 12 septembre 2026 à l'occasion de la remise des documents de formalisation aux jeunes entrepreneurs, il avait instruit le Gouvernement de renforcer les capacités opérationnelles du Fonds Spécial pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi des Jeunes (FSPEEJ), afin d'en faire un véritable levier d'accompagnement et de développement des entreprises portées par les jeunes.

La pleine efficacité de cette orientation commande de simplifier l'environnement administratif des entreprises, notamment par la mise en place d'un identifiant unique, reconnu par l'ensemble des Administrations et Services publics. Cet identifiant réduira les formalités répétitives, fluidifiera les échanges de données, améliorera la traçabilité et la fiabilité des informations, favorisant ainsi la formalisation de l'économie, la lutte contre la fraude et une meilleure mobilisation des recettes publiques.

Cette réforme ne saurait toutefois se limiter à une simple interconnexion technique des bases de données existantes. Elle doit s'accompagner d'une évolution et, le cas échéant, d'une harmonisation des textes légaux et réglementaires régissant les différentes Administrations et Services concernés, afin de supprimer les exigences devenues redondantes ou obsolètes et d'adapter notre dispositif normatif aux exigences actuelles de l'environnement des affaires, de la transformation numérique et de la simplification administrative.

Le Président de la République y voit un signal fort de modernisation de l'Etat et d'amélioration du climat des affaires, permettant de garantir aux entrepreneurs, aux investisseurs et, particulièrement, aux jeunes porteurs de projets un environnement administratif plus simple, plus rapide, plus transparent et plus prévisible.

A cet effet, il a chargé le Gouvernement, sous la coordination de la Première Ministre, par l'intermédiaire des Ministères, Administrations et Services concernés, de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la mise en place effective de l'identifiant unique des entreprises.

Une attention particulière devra être accordée à l'harmonisation du cadre légal et réglementaire applicable, à la rationalisation des procédures existantes, à l'interopérabilité des systèmes et bases de données ainsi qu'à la sécurisation des échanges d'informations.



Un rapport circonstancié sur les dispositions prises, le mécanisme retenu ainsi que le chronogramme de mise en œuvre effective de cette réforme est attendu dans un délai de trois (3) mois.

2. Du lancement du Baromètre National du Climat des Affaires 2026 et de l'accélération de la mise en œuvre des assignations ministérielles

Le Président de la République est régulièrement saisi des difficultés persistantes auxquelles demeure confronté le secteur privé, révélatrices de contraintes encore importantes et d'un niveau insuffisant d'exécution de plusieurs réformes engagées pour améliorer le climat des affaires, malgré les orientations données et les efforts consentis ces dernières années.

Il a rappelé que l'amélioration du climat des affaires doit se traduire par des résultats concrets et perceptibles pour les entreprises, notamment par la simplification des procédures, la réduction des délais administratifs, le renforcement de la sécurité juridique et judiciaire, une meilleure prévisibilité fiscale et parafiscale ainsi que l'élimination des pratiques irrégulières.

La première édition du Baromètre National du Climat des Affaires avait, avec un score de 37 sur 100, mis en évidence une perception peu satisfaisante de l'environnement des affaires et permis d'identifier les principales contraintes rencontrées par les opérateurs économiques, appelant la mise en œuvre de réformes correctives.

C'est dans cette perspective qu'il a instruit son Cabinet, via la Cellule Climat des Affaires, de lancer la deuxième édition du Baromètre National du Climat des Affaires 2026, en veillant à une représentativité suffisante des opérateurs économiques. Il a encouragé les différentes corporations d'entreprises à y participer activement et demande au Gouvernement, par l'intermédiaire des Ministères et Services concernés, d'apporter à la Cellule Climat des Affaires toute la collaboration requise.

Cette nouvelle édition devra mesurer l'évolution de la perception des opérateurs économiques, évaluer l'impact des réformes engagées et identifier les contraintes persistantes. Ses résultats serviront à la fois d'instrument de redevabilité, de base à l'élaboration du Plan stratégique du Climat des affaires



pour la transformation structurelle de l'économie et de support au Dialogue Public-Privé que je présiderai personnellement.

Par ailleurs, le Président de la République a demandé à la Première Ministre de procéder, dans les meilleurs délais, à une évaluation rigoureuse de l'état d'exécution des réformes et assignations relatives à l'amélioration du climat des affaires, en identifiant les avancées réalisées, les actions en cours et les blocages persistants ; de veiller à l'accélération de leur mise en œuvre, particulièrement celles ayant un impact direct sur les activités des opérateurs économiques ; et de s'assurer du strict respect du mécanisme de suivi et d'évaluation arrêté à cet effet.

Les rapports issus de ces évaluations devront être systématiquement présentés en Conseil des Ministres, dans les trente (30) jours, afin de permettre un suivi régulier de l'exécution des assignations et, le cas échéant, l'adoption diligente des mesures correctives nécessaires.

Avant de conclure sa communication, le Président de la République a informé les membres du Gouvernement du crash survenu cet après-midi à Kenge. L'avion transportait les responsables de la Justice Militaire, de retour d'une mission de service à Kikwit. Le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants fournira ultérieurement des plus amples détails sur les circonstances de cette tragédie.

Le Président de la République a appelé à observer une pensée pieuse en mémoire des illustres disparus et a adressé ses condoléances aux familles éprouvées.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué notamment par :



- *La participation de notre pays, représenté par Son Excellence Madame Judith SUMINWA TULUKA, Première Ministre, à la 81e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, du mardi 22 au lundi 28 septembre 2026, au siège de l'ONU à New York ;*
- *La victoire de l'équipe nationale de Football face à la Guinée équatoriale, ce jeudi 24 septembre 2026 au Stade des Martyrs de Kinshasa dans le cadre des éliminatoires de la CAN 2027.*

Sur un autre volet, le Gouvernement a été informé de l'atelier sur la restauration de l'autorité de l'État consacré au rétablissement rapide de l'ordre institutionnel dans la province du Sud-Kivu qui a été lancé le lundi 21 septembre 2026. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des efforts engagés pour renforcer la présence et le fonctionnement des Institutions de l'État dans les zones affectées par la crise sécuritaire conformément à l'accord de Paix de Washington et à l'accord cadre de Doha.

L'opération NDOBO se poursuit et produit des résultats positifs notamment par l'interpellation de plusieurs criminels armés et leur déferement à la justice.

A cet effet, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a informé le Conseil qu'il se tiendra très prochainement une réunion de sécurité avec les Commandements des forces de défense et de sécurité pour la mise en place d'une stratégie globale face à cette forme de criminalité notamment dans la ville de Kinshasa.

Il a terminé son intervention en passant en revue la situation aux frontières.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a, pour sa part, brossé la situation opérationnelle et sécuritaire.

Dans le Nord-Kivu, toutes les tentatives d'attaques frontales ou en sousesse, lancées par les troupes ennemies RDF/AFC/M23, en violation des Accords de paix et les pourparlers en cours, ont été tenues en échec par nos Forces Armées. Dans le territoire de Masisi, l'ennemi a été mis en déroute.



Au Sud-Kivu, nos Forces Armées défendent nos positions face aux violentes attaques de la coalition Twirwancho/Red-Tabara/FNL appuyée par l'Armée rwandaise dans les Hauts et Moyens Plateaux de Fizi et Uvira autour de la localité Point Zéro.

En province de l'Ituri, la réduction des capacités des insurgés de la coalition CRP/ZAÏRE a conduit cette dernière à modifier son mode opératoire par les embuscades visant d'une part des expatriés évoluant dans le secteur minier pour s'accaparer de l'or et d'autre part, les militaires et policiers pour s'approvisionner en armes. Les FARDC mènent le ratissage des zones ciblées et une traque en profondeur.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services

Intervenant comme invité, le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo (BCC) a rassuré que la conjoncture économique intérieure affiche une relative stabilité, à la faveur de la décélération de l'inflation hebdomadaire et d'une relative stabilité de la monnaie nationale sur le marché des changes.

Au cours de la troisième semaine du mois de septembre 2026, le rythme de progression des prix a poursuivi son ralentissement observé depuis la fin du mois d'août. Le taux d'inflation hebdomadaire s'est établi au niveau national à 0,11%, contre 0,14% la semaine précédente. En glissement annuel, il est à 3,3% contre 7,8% un an auparavant et un objectif de moyen terme établi à 7%.

Au 18 septembre 2026, le taux de change s'est établi à 2.266,65 CDF pour un dollar américain à l'interbancaire et à 2.339,50 CDF au parallèle. Par rapport à la semaine précédente, le Franc Congolais est demeuré globalement stable sur les deux segments, avec une légère appréciation de 0,01% à l'interbancaire et une faible dépréciation de 0,03% au parallèle.

Les cours mondiaux des principaux produits de base intéressant l'économie Congolaise se sont globalement bien comportés.



Considérant les facteurs de risques sur le plan externe et interne, le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo a formulé une série de recommandations visant notamment la poursuite de la surveillance des prix des biens et services auprès des opérateurs économiques en vue d'ancrer les anticipations, le suivi de manière rapprochée des facteurs susceptibles de perturber les marchés, la diversification des sources d'approvisionnement énergétique et la réduction de la vulnérabilité liée aux chocs des matières premières en diversifiant le tissu productif.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.4. Evolution de la situation humanitaire

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a fait le point de la situation humanitaire en République Démocratique du Congo pour la période allant du 23 août au 06 septembre 2026.

En effet, cette période a été principalement caractérisée par des cas d'incendies à Akula dans le Sud-Ubangi, à Balanda dans le Tanganyika et au village Eyana dans le Kwilu. Un cas d'intempéries a été déploré dans le territoire d'Idjwi où de fortes pluies ont endommagé la toiture de l'Institut Mango 2 dont la toiture a été emportée, compromettant les conditions d'apprentissage de plus de 200 élèves.

Un cas de conflit foncier a provoqué des affrontements dans les villages de Nyori-Djambara et Nyoro, groupement de Lolo, chefferie des Zaki, territoire d'Aru. Le bilan matériel fait état de 364 maisons détruites, laissant leurs occupants sans abri.

Face à ces urgences humanitaires, elle a expliqué les différentes actions menées ou en cours ainsi que les priorités identifiées pour soulager nos compatriotes en détresse et autour desquelles le Gouvernement se mobilise.

Par ailleurs, les membres du Gouvernement ont été informé de l'endossement par notre pays de la Déclaration internationale pour la protection du Personnel humanitaire, à la suite de la demande formulée par le Gouvernement Australien qui en est l'initiateur, avec la facilitation du Royaume-Uni.



Elle a sollicité la prise d'acte de l'approche pragmatique d'un endossement formel indissociable d'une Note d'Observations et de priorités nationales contraignantes détaillant quatre (4) piliers non négociables de notre doctrine nationale : *Souveraineté et Centralité du Cadre National de Concertation Humanitaire (CNCH), Localisation Effective de l'aide, Redevabilité et Respect des Lois, et Sanction des Commanditaires Extérieurs.*

Le Gouvernement devrait également autoriser la transmission officielle du dossier finalisé au Gouvernement australien (porteur de l'initiative) via le Ministère des Affaires Étrangères.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.5. Situation épidémiologique

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a fait le point de la situation épidémiologique du pays.

Il a rassuré que l'évolution de la 17^{ème} épidémie de la maladie à virus Ebola est globalement favorable avec une amélioration, marquée notamment par la diminution du nombre de nouveaux cas et de décès, la baisse du taux de positivité, et la réduction du taux de reproduction. Cette tendance actuelle doit ainsi être considérée comme un résultat encourageant de la riposte, mais non comme une raison de réduire l'intensité des interventions.

Au 22 septembre 2026, le taux global de suivi des contacts a atteint 78,3%. Sur les 55 Zones de santé affectées dans les six provinces du pays, 7 d'entre elles ont franchi le seuil de 42 jours sans notification d'un nouveau cas.

Entre-temps, l'Ituri demeure l'épicentre de l'épidémie alors que le Nord-Kivu constitue le deuxième foyer actif. Le Sud-Ubangi a enregistré son deuxième cas positif.

Le dispositif de riposte est opérationnel avec la poursuite du dépistage, de la prise en charge, du diagnostic et du suivi des contacts. Le maintien d'une surveillance épidémiologique et communautaire renforcée se poursuit jusqu'à l'interruption durable des chaînes de transmission.



Dans un autre volet, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a fait le point sur la situation de l'épidémie de choléra dont cinq provinces ont été nouvellement touchées (Maniema, Lualaba, Haut-Lomami, Kasai Oriental et Tshuapa) après un long temps d'accalmie et sur la situation de la flambée de cas de Mpox dans la Zone de Santé de Luebo au Kasai. Les actions de riposte en cours et renforcées ont été évoquées.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Note d'information relevant du secteur de l'Economie Nationale

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a informé le Conseil de la participation de la République Démocratique du Congo au Forum économique mondial de Davos 2027 sous format souverain.

Ce format concrétisera un pavillon national officiellement identifié, dont la vocation sera de : *recevoir, exposer, négocier et convaincre* les acteurs économiques mondiaux. La RDC aura ainsi la maîtrise complète de son récit, de sa programmation et de ses contenus, pour promouvoir ses opportunités d'investissements.

Le portefeuille sectoriel mis en avant s'articulera autour des priorités économiques nationales (*infrastructures et corridors, mines et minerais critiques, énergie et climat, eau et agro-industrie, tourisme et économie créative, entre autres*). Une exigence de clarté et de maturité des projets à présenter sera appliquée pour garantir l'attractivité conformément aux conditions que fixera le dispositif de coordination.

Le cycle de préparation s'articule autour de trois phases clés : (i) *préparation* ; (ii) *tenue du Forum* ; (iii) *suivi post-événement*, afin d'assurer l'exploitation optimale du pavillon et le reporting au Gouvernement. Un plan de travail détaillé sera soumis au Conseil pour arbitrage.

En conséquence, le Vice-Premier Ministre a sollicité l'accompagnement du Gouvernement pour la mise en œuvre de cette démarche stratégique nationale.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.7. Note d'information relevant du secteur de la Fonction Publique

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a annoncé au Conseil le démarrage effectif du régime de sécurité sociale géré par capitalisation au profit des agents publics de l'Etat autres que ceux de carrière par la Loi n°22/031 du 15 juillet 2022 portant régime spécial de sécurité sociale des agents publics de l'État, telle que modifiée et complétée par la Loi n°25/049 du 07 juillet 2025.

Il a indiqué que le cadre juridique étant désormais complet et que les modalités de perception des cotisations ayant été fixées, ce régime entre dans sa phase de mise en œuvre. Son calendrier prévoit :

- *L'organisation d'une campagne de sensibilisation à partir du 01 octobre jusqu'à la fin de l'année 2026, à l'intention de tous les assujettis à ce nouveau régime ;*
- *Le démarrage effectif du recouvrement des cotisations sociales initialement prévu pour janvier 2026, commence au quatrième trimestre 2026, à compter du mois d'octobre 2026.*

Le régime par capitalisation institué par la Loi n°25/049 du 07 juillet 2025 est géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'État (CNSSAP). Le taux de la cotisation sociale due à la CNSSAP au titre de la branche des pensions par capitalisation est fixé à 4% de la rémunération de l'agent public, constituée du traitement de base et des primes permanentes.

Ces cotisations sont retenues à la source, liquidées et reversées à la CNSSAP concomitamment au paiement de la rémunération des agents. Elles n'impliquent aucune quote-part ou impact sur le trésor public. En contrepartie de ces cotisations, l'assujetti acquiert des droits propres au moment de son départ à la retraite. En cas de décès de l'assujetti, ses ayants droit bénéficient d'une pension de survivants.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.8. Note d'information relevant du secteur du Genre, Famille et Enfant

La Ministre du Genre, Famille et Enfant a, quant à elle, évoqué l'organisation de la 9^{ème} édition du Forum national des Ministres et Chefs de divisions Provinciaux en charge du Genre, et de la 3^{ème} édition du Forum des organisations de la société.



Elle a indiqué que ces deux cadres d'échanges constituent des espaces privilégiés de concertation entre le Gouvernement central, les autorités provinciales et les acteurs de la société civile, en vue d'évaluer les progrès réalisés, d'identifier les défis persistants et de dégager des orientations communes pour renforcer les actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'autonomisation des femmes et des filles, de la lutte contre les violences basées sur le genre et du renforcement de la famille.

L'accompagnement du Gouvernement a été sollicité pour la tenue de ces assises à Kalemie qui permettra également de renforcer la coordination entre les différents niveaux de gouvernance et de favoriser une meilleure prise en compte des réalités et priorités des provinces dans la mise en œuvre des politiques publiques relevant du mandat de son Ministère.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

III. APPROBATION DE TROIS (03) RELEVES DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé les relevés de décisions prises respectivement :

- *lors de la 98^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 11 septembre 2026 ;*
- *lors de la 6^{ème} réunion restreinte du Gouvernement du mardi 14 septembre 2026 ;*
- *lors de la 7^{ème} réunion restreinte du Gouvernement du mardi 22 septembre 2026.*

IV. EXAMEN ET ADOPTION TROIS (03) DOSSIERS

IV.1. Dossier relevant du secteur de la Formation Professionnelle

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle a soumis au Conseil, pour examen et approbation, le dossier concernant la réforme du système des évaluations certificatives de la Formation Professionnelle en vue de l'adéquation Formation-Emploi.

En effet, cette réforme marque le passage d'une logique principalement centrée sur le titre et la restitution des connaissances à une logique fondée sur les compétences professionnelles acquises prouvées.



Elle s'inscrit dans l'Approche par Compétence (APC) : *savoir, savoir-faire et savoir-être* dans une situation réelle dans le but d'une certification performante en vue d'atteindre la finalité Formation-Emploi et aussi satisfaire aux exigences du monde du travail, marquant ainsi le passage du titre aux métiers.

Cette nouvelle approche de la réforme, a – t – il souligné, permet d'atteindre les trois pertinences conformément aux exigences des standards internationaux, à savoir : *la pertinence technique, la pertinence économique et la pertinence sociale*.

Par ailleurs, le Ministre de la Formation Professionnelle a détaillé le nouveau dispositif d'évaluation, la composition du jury et la validation des résultats, la préparation et la passation des épreuves, ainsi que les conditions de réussite de cette réforme.

Il a sollicité du Gouvernement l'approbation de la réforme du système des évaluations certificatives de la Formation Professionnelle et un accompagnement par des mesures institutionnelles, techniques logistiques et financières nécessaires à sa réussite.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

IV.2. Dossiers relevant du secteur de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations

Pour sa part, la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations a soumis au Conseil, pour examen et approbation, deux dossiers :

1° Projet d'apprentissage d'Anglais par Intelligence Artificielle dans les Etablissements d'Enseignement Supérieur, Universitaire ainsi que dans les Centres et Instituts de Recherche en République Démocratique du Congo.

En effet, le projet PURE est bien plus qu'un outil pédagogique : il est un vecteur de transformation nationale. En dotant nos étudiants, enseignants et chercheurs de compétences linguistiques internationales, il ouvre les portes de l'employabilité, de la mobilité académique et professionnelle, et de la participation active de la RDC aux grandes instances régionales et mondiales.



Elle a expliqué les particularités et les avantages, le déploiement par phases, et l'accessibilité garantie pour tous les étudiants.

S'inscrivant pleinement dans les priorités du PAG 2024-2028, et trouvant son ancrage opérationnel dans le Plan de Transformation Numérique, garantissant une mise en œuvre moderne et efficace, ce projet vise à bâtir un système éducatif performant, inclusif et compétitif.

2° Programme nucléaire Congolais 2026-2035.

A ce sujet, il a été fait l'économie le programme-cadre national destiné à reconstruire progressivement des capacités nucléaires civiles modernes, sûres et exclusivement pacifiques. Ce programme, a – t – elle précisé, donne au Gouvernement un cadre commun pour organiser les priorités, conduire les études nécessaires et soumettre chaque investissement aux autorisations techniques, réglementaires et budgétaires requises.

Il élargit, articule et porte au niveau gouvernemental les priorités déjà inscrites dans la coopération entre la RDC et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il répond également à la nécessité de renforcer les capacités nationales d'analyse, de traçabilité et de contrôle des matières radioactives, notamment dans les chaînes minières susceptibles de contenir des matières radioactives naturelles.

Les habilitations nécessaires requises du Gouvernement ont été sollicité quant à ce.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ces deux dossiers.

Commencée à 14h58', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h05'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

